

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2010-04 du 11 mars 2010 portant nomination
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SAS01030257S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEEN est nommé directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Etablissement français du sang à compter du 15 mars 2010.

Article 2

La décision n° N 2009-04 du 7 juillet 2009 nommant M. Pierre TIBERGHIEEN aux fonctions de directeur scientifique de l'Etablissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 11 mars 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM